

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 414

Occupation du domaine public,

Du lundi 19 Octobre 2026,
Au mercredi 21 Octobre 2026,**ARRÊTÉ****NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,**VU** le Code Pénal,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,**VU** le Code de la Route,**VU** la décision 201 du 30 Juin 2026 portant révision sur les tarifs communaux à partir du 1^{er} juillet 2026,**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux d'entretien de couverture par l'entreprise **WIART & FILS**, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public, au droit du 17 Rue de Beauvais.**ARRÊTONS**

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **WIART & FILS**, afin d'y positionner un échafaudage, au droit du 17 Rue de Beauvais, du lundi 19 Octobre 2026 au mercredi 21 Octobre 2026.

Article 2 : Il est rappelé que les tarifs communaux applicables pour l'utilisation du domaine public sont de 0.90€/m²/jour jusqu'au 90ème jour, de 0.70€/m²/jour jusqu'au 180ème jour, puis de 0.90€/m²/jour au-delà.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 22 SEP. 2026

Choisissez un bloc de construction.

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par DélégationCédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire